

LA CARMF SAUVÉE ?

La création d'un régime complémentaire « obligatoire » marque des points chez les libéraux

Pour les libéraux, le vent est-il en train de tourner sur la réforme des retraites ? Alors que cheminots et enseignants défilaient de nouveau ce jeudi contre la réforme des retraites par dizaine de milliers, l'Union nationale des professions libérales (UNAPL, qui fédère 67 organisations syndicales) entend de son côté poursuivre le « *dialogue* » avec le gouvernement, mais en posant ses conditions.

À l'issue de son conseil national, ce jeudi, l'UNAPL a réclamé officiellement, pour les différentes caisses professionnelles, la possibilité de créer un « *dispositif obligatoire de retraite complémentaire* » permettant aux libéraux de « *conserver leur niveau actuel de leur niveau de remplacement* ».

Ce nouvel « étage », qui s'ajouterait donc au régime universel, serait géré par les caisses professionnelles autonomes, à l'instar de la CARMF pour les médecins libéraux. « *Le maintien d'une caisse complémentaire permettra de limiter les dégâts et nous l'avons demandé depuis le début* », décrypte déjà Michel Picon, président de l'UNAPL.

Cette solution qui s'appliquerait à toutes les professions libérales concernées semble faire son chemin puisqu'elle a été avancée par les syndicats de médecins libéraux, à l'issue de la réunion de concertation (mardi) où le gouvernement n'a pas fermé cette porte.

Comme les pilotes !

La CSMF a perçu également cette avancée. « *La baisse des prestations pourrait être compensée par un régime complémentaire obligatoire par répartition géré par les médecins* », salue ce jeudi la centrale de Jean-Paul Ortiz qui a rencontré en réunion bilatérale le secrétaire d'Etat en charge des retraites, Laurent Pietraszewski. Résultat espéré : le maintien du niveau des retraites de tous les médecins libéraux, quel que soit le cas de figure.

MG France évoque aussi cette hypothèse qui permettrait de « *limiter le régime universel au régime de base et à l'ASV, avec un régime complémentaire obligatoire toujours géré par la CARMF qui conserverait aussi son rôle sur la protection sociale maladie et invalidité* ».

La stratégie des libéraux est donc clairement de conserver un large compartiment de retraite autonome, qui cohabiterait avec le système universel, à l'instar d'autres professions qui ont déjà négocié cette dérogation. « C'est ce que les pilotes ont obtenu ! ajoute le patron de l'UNAPL. Je ne peux pas imaginer que le gouvernement nous refuse cette demande. Si c'est le cas, cela voudra dire qu'on cède seulement à ceux qui arrivent à bloquer le pays ». De fait, fin décembre, le gouvernement s'est

engagé à maintenir le régime de retraite complémentaire obligatoire des pilotes et hôtesses de l'air dans la future réforme. Pourquoi pas les médecins ?

Réserves sanctuarisées

L'UNAPL a posé d'autres conditions à la poursuite du dialogue avec l'exécutif : inscrire dans la loi le taux de l'abattement *a minima* d'un tiers de l'assiette pour le calcul des cotisations, garantir le sort des réserves « *qui ne pourront en aucun cas être reversées à un pot commun* » et assurer une représentation spécifique des professions libérales. « *Nous voulons être traité au même titre que le MEDEF ou la FNSEA* », prévient Michel Picon

PAR CYRILLE DUPUIS - LOAN TRANTHIMY - PUBLIÉ LE 09/01/2020 Source : lequotidiendumedecin.fr